

de radiologie et servira à combattre de redoutables maladies, comme le cancer et la tuberculose.

Tout ceci entraine dans le cadre du nouveau programme de santé dont on a fait part le printemps dernier; mais, maintenant, du point de vue du progrès que le Gouvernement ne cesse d'accomplir dans le domaine du bien-être public, je relève qu'on va accorder des secours aux personnes complètement invalides. Je ne doute pas que la Chambre, comme tous les Canadiens, accueille avec plaisir cette nouvelle car, ainsi qu'on s'en rend compte, on complète ainsi un programme de rétablissement déjà généreux. Trois ou quatre provinces ont déjà pris des dispositions extrêmement utiles envers leurs citoyens infirmes. Il est à souhaiter que celles qui restent soient disposées à participer à leur tour à ce programme conjoint fédéral-provincial. Je vois pour ma part dans toutes ces subventions une condition indispensable à la création d'un programme d'assurance-santé nationale à mettre au point par le gouvernement fédéral et les provinces, d'une part, et par les médecins et ces gouvernements, d'autre part.

L'autre question de haute importance à laquelle je faisais tout à l'heure allusion est celle du logement. La demande de nouveaux logis continue d'être prodigieuse, malgré le nombre énorme de maisons actuellement en chantier. Afin que les institutions de prêt déjà établies puissent continuer d'alimenter le flot des fonds hypothécaires,—flot qui, depuis quelques mois, n'est plus guère qu'un mince filet,—le Gouvernement entend proposer des modifications à la loi nationale sur l'habitation et à la loi sur les banques, afin de conférer aux banques à charte et autres institutions de prêt le pouvoir de consentir des prêts sur hypothèques assurées. Il s'agit là d'une autre mesure financière qui sera proposée par le ministre des Finances (M. Abbott); après avoir réalisé sept excédents budgétaires au cours des quelques dernières années, il espère probablement en réaliser un autre encore.

L'hon. M. Abbott: Bravo!

M. Hollingworth: Le monde a envié la sérénité du climat économique dont le Canada jouit depuis quelques années. À mon sens, il faut en attribuer une bonne part du mérite au ministre et à ses collègues. De nouveau, monsieur l'Orateur, je vous demande la faveur de parler de la circonscription d'York-Centre que je représente. La population du township de North-York, dont la majeure partie habite York-Centre, est passée de 6,000 à 24,000 âmes entre 1925 et 1943; mais, de 1943 à 1953, la population s'est élevée à 110,000 habitants, soit une augmentation de 86,000 en dix ans.

Malgré cet accroissement étonnant, il reste encore à mettre en valeur de vastes étendues de terrain inoccupé. J'estime que la nouvelle mesure visant à encourager la construction d'habitations permettra à un plus grand nombre de Canadiens, et surtout à un plus grand nombre d'habitants d'York-Centre, d'acheter plus de maisons à l'égard desquelles les versements initiaux seront plus faibles et la période de remboursement plus longue. En conséquence, cette mesure est non seulement judicieuse du point de vue financier, mais souhaitable du point de vue social et elle doit recevoir un appui enthousiaste.

On me permettra de dire que le Gouvernement continue d'exercer une vigoureuse pression afin de réaliser le projet d'aménagement de la voie maritime et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent. Cette entreprise a beaucoup d'importance pour nous de la région métropolitaine de Toronto, dans les domaines du transport, du commerce et de l'exploitation de l'énergie hydro-électrique. Nous désirons vivement que le Gouvernement poursuive son programme des trois dernières années, c'est-à-dire qu'il fasse tout ce qui est possible pour hâter le lancement de cette entreprise.

(Texte)

Je désire terminer mon discours en disant quelques mots en français.

Je suis fier et heureux de pouvoir, dans cette Chambre des communes, parler le langage de mes concitoyens de langue française. L'apport des qualités distinctes de nos deux principaux groupes ethniques à la culture canadienne, non seulement signale mais démontre nettement l'édification d'une nationalité authentiquement canadienne.

Le plus bel exemple que nous ayons est celui d'un homme qui possède la maîtrise des deux langues officielles du pays, qui est le vivant symbole de cette culture à la fois anglaise et française, que nous voulons cependant canadienne,—ce que nous réussirons à réaliser par la compréhension et par la fraternité de tous les canadiens,—notre premier ministre.

(Traduction)

Les seules observations que j'ai faites à propos du discours du trône se rapportent aux lois touchant les invalides. La session promet d'être intéressante puisque nous aurons beaucoup de questions à étudier et de problèmes à résoudre. Je me joins à tous les députés pour exprimer l'espoir que nous nous acquitterons avec promptitude et avec efficacité de nos devoirs envers ceux qui nous ont élus et que nous saurons maintenir les grandes traditions du parlement canadien.